

Montréal le 19 octobre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier R-4057-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre du 18 octobre 2018 par laquelle le Distributeur demande un délai additionnel pour le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements no 1 de la Régie et des intervenants jusqu'au 30 octobre 2018, dans le dossier mentionné en objet¹.

La Régie accuse aussi réception de la lettre d'UC du 18 octobre 2018 par laquelle elle demande conséquemment à la demande du Distributeur un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve et de celles des intervenants jusqu'au 14 novembre 2018².

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie modifie certaines dates de l'échéancier fixé dans sa décision D-2018-129³:

Le 26 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 1 de la Régie
Le 29 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements no 1 des intervenants
Le 31 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour toute contestation de réponse du Distributeur à une demande de renseignements, le cas échéant
Le 2 novembre 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Distributeur sur les contestations, le cas échéant

¹ Pièce [B-0060](#).

² Pièce [C-UC-0006](#).

³ Pièce [A-0013](#), page 18.

Le 6 novembre 2018 à 12 h	Dépôt des demandes de reconnaissance du statut de témoin expert
Le 12 novembre 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires écrits des personnes intéressées
Le 21 novembre 2018 à 12 h	Date limite pour les demandes de renseignements aux intervenants
Le 26 novembre 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses des intervenants aux demandes de renseignements
Du 6 au 21 décembre 2018	Audience

Dans le contexte d'un automne très chargé, la Régie s'attend à ce que tous les participants respectent les dates limites de l'échéancier.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml